



# Engagements réciproques

## CQP

# Éducateur de vie scolaire

## Engagements réciproques

L'engagement réciproque est un moment d'échange qui permet de :

- Discuter du projet professionnel, s'accorder sur ses engagements réciproques,
- Signer le document avant le début du parcours.

*Démarche CQP validée par l'accord national interbranches sur les objectifs et les moyens de la formation professionnelle continue dans l'enseignement sous contrat du 27 juin 2011 » et l'avenant du 5 juin 2014 créant le CQP EVS sous l'égide de la CPNEFP EEP.*

*Le CQP Éducateur de vie scolaire (CQP EVS) est inscrit au Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles (RNCP) de la Commission Nationale des Certifications Professionnelles (CNCP) depuis le du 25 juillet 2015 (publication JO) par l'arrêté du 17 juillet 2015 et cela pour 5 ans.*

